

# Mise en place de conseils coopératifs

---

## Séquence de mise en place sur 3 séances obéissant aux objectifs généraux suivants :

- Créer les conditions d'une organisation motivée régulière de réunions de conseil coopératif maîtrisées par les enfants sous la responsabilité de leur enseignant.
- Développer les capacités de la classe à s'organiser pour améliorer ses conditions de travail.
- Fournir à chacun les moyens de s'exprimer et d'écouter les autres.

## Ces 3 séances répondent à des objectifs spécifiques

### 1<sup>ère</sup> séance : Prise de contact, préparation du 1er conseil

- Comprendre à quoi serviront ces conseils coopératifs.
- Définir les règles de base qui permettront leur tenue.
- Décider collectivement de certains éléments et envisager ce qui reste à préparer pour le premier conseil.

### 2<sup>ème</sup> séance : Tenue d'un premier conseil coopératif présidé par l'animateur

- Préciser, modifier l'organisation du dispositif (mise en pratique et retour réflexif).
- Permettre à chacun de comprendre les enjeux et les contraintes du conseil coopératif

### 3<sup>ème</sup> séance : Tenue d'un second conseil coopératif non présidé par l'animateur (selon le groupe d'âge et la situation, l'enseignant peut assumer la présidence un certain temps, ainsi que le métier de secrétaire pour les classes de C1/C2)

- Fixer une pratique du conseil coopératif régulière, autonome et adaptée à la classe.
- Favoriser un traitement harmonieux de l'ordre du jour.
- Renforcer l'implication de chacun dans le respect des lois et des règles.

Toutes les séances se dérouleront dans la même pièce, organisée pour débiter l'activité immédiatement, en respectant le plus possible la disposition en cercle incluant tous les participants.

Les 2 premières séances peuvent être organisées la même semaine (le 1er conseil bénéficiera d'une meilleure mémorisation des informations), mais il faudra dans ce cas au moins une journée de délai entre les 2 rendez-vous afin de laisser à la classe la possibilité de nourrir le 1er ordre du jour.

Dès le 1er conseil, respecter la régularité hebdomadaire et (si possible) la conservation du même horaire.

## Ne pas perdre de vue que...

La mise en place de conseils coopératifs ne peut se comprendre que dans un contexte plus général d'échanges bienveillants au sein de la classe. Le conseil ne peut pas être le seul moment où les enfants ont la possibilité d'exercer leur autonomie et leur solidarité. Le conseil coopératif n'instrumentalise personne, donc personne n'est instrumentalisé par le conseil coopératif. Ce qui signifie que personne (enfant ou adulte) ne se sert du conseil pour "manipuler" et que personne (enfant ou adulte) ne doit se sentir piégé par une décision.

## **Préparation matérielle :**

Penser au rôle que jouera l'affichage dans l'organisation de ces conseils

Un certain nombre de documents sont utiles

- Le topogramme "le conseil coopératif"
- La fiche de prise de notes en séance
- La fiche de compte-rendu de séance
- La liste de toutes les personnes participant au conseil (pour le distributeur de parole)
- Le repère visuel de passage du temps (pour le maître du temps)

## **Première séance :**

### Prise de contact, préparation du 1<sup>er</sup> conseil

- Comprendre à quoi serviront ces réunions de coopérative.
- Définir les règles de base qui permettront leur tenue.
- Décider collectivement de certains éléments et envisager ce qui reste à préparer pour le premier conseil.

---

### **Installons-nous pour échanger correctement la parole :**

- Tour de classe (bâton de parole) -> "je m'appelle... , j'aime bien..." (+ précisions sur demande après le tour de classe). Cette première circulation de parole sera l'occasion de commencer à préciser quelques règles élémentaires d'échange organisé de la parole : regard, voix, non réaction et non intervention des écoutants...)

### **Présentation du projet, représentations, but des conseils :**

- Nous allons mettre en place, dans les semaines qui suivent, des réunions de coopératives ou conseils d'enfants (noter) -> quelque chose à voir avec la coopération.
- Tour de classe avec le bâton de parole à partir d'**une** question adaptée à la classe
  - A votre avis, pourquoi est-on installé en cercle ?
  - La coopération, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert à votre avis ?
  - A votre avis, qu'est-ce que votre agenda coopératif vous permet de faire de particulier ?

-> noter les remarques, puis court entretien pour compléter.

**But du conseil de coop :** Nous donner les moyens de parler ensemble de tout ce qui concerne la vie de l'école et qui mérite d'être partagé, et de décider ensemble de ce que nous voulons faire. "Nous permettre de vivre mieux ensemble et de mieux travailler ensemble à l'école."

**Règles principales :** Chacun doit pouvoir y prendre la parole et être écouté de la même façon. Dans ces réunions, l'enseignant reste le garant des règles mais participe en utilisant les mêmes règles que les autres. Il y a des choses qu'on ne peut pas remettre en question, car elles sont fixées par la loi.

**Pour que ces réunions se déroulent correctement, nous devons fixer des règles (chaque élément est noté au tableau au fur et à mesure) :**

1 - Nous devons savoir de quoi on va parler -> décidé ensemble à partir des propositions de chacun (ordre du jour).

2 - Cette réunion est habituelle : le même lieu, chaque semaine, la même durée.

3 - La prise de parole est réglée par trois lois qui sont nécessaires et non modifiables :

- Chacun a le droit de prendre la parole ou non, donc chacun a le devoir d'écouter la parole des autres (cela exige une attention totale, les premières réunions seront donc courtes).
- Ce qui est dit ou fait ne doit pas blesser (faire attention aux mots utilisés, éviter de nommer quelqu'un).
- On ne peut parler que des sujets qui sont prévus (respecter l'ordre du jour).

4 - Les métiers (certains sont nécessaires, d'autres facultatifs, selon la classe)

-> La classe propose les responsabilités nécessaires pour que les règles qui précèdent soient respectées. Pour chaque métier (l'ensemble des métiers du conseil constitue le bureau), préciser les responsabilités associées, les outils qu'il utilisera (les montrer rapidement) et les qualités que doit avoir celui qui acceptera ce métier.

-> Noter ces métiers au tableau : Président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, maître du temps, distributeur de parole (le trésorier ne sera pas cité, sauf si la classe aborde d'elle-même ce sujet)

Pour le 1er conseil, l'enseignant sera président de séance et secrétaire, mais dès la fois suivante, des enfants pourront assumer ces responsabilités. Il est possible dans certains cas que l'enseignant soit obligé de continuer à cumuler deux métiers (vice-président et secrétaire par exemple), mais il peut aussi, après quelques séances, ne plus avoir besoin d'exercer aucun métier.

**Ce que la classe doit faire avant le premier conseil de coopérative (à noter au tableau) :**

- Installer une zone d'affichage réservée à la coopérative, où on pourra librement indiquer un sujet proposé à une prochaine réunion, où on trouvera dès que possible les autres informations relatives à la coopérative : ordre du jour, compte-rendu de la précédente réunion, planning des métiers, etc...
- Chacun est libre de proposer un sujet qui mérite d'être présenté en conseil : cet affichage se fait selon les règles décidées par la classe ou par l'enseignant. Chaque sujet indique également le prénom (et éventuellement la date).
- Distribution des métiers (peut être fixé dès maintenant si le temps le permet et si la classe est prête à le faire) . Envisager la durée de ces métiers (sera fixé en réunion, après un éventuel débat inscrit à l'OJ)
- Dans la salle de réunion, le mobilier sera installé avant et un affichage permettra de voir la liste des points proposés par la classe (éventuellement rangés dans l'ordre chronologique).

**Clôture, impressions :**

Chacun peut s'exprimer (bâton de parole) : "une chose que je souhaite dire sur ce dont nous venons de parler ensemble".

## 2<sup>ème</sup> séance :

### Tenue d'un premier conseil coopératif présidé par l'enseignant

- Préciser, modifier l'organisation du dispositif par la mise en pratique et le retour réflexif.
- Permettre à chacun de comprendre les enjeux et les contraintes du conseil coopératif

---

**Avant :** installation du mobilier, affichage des points proposés (ordre chronologique si possible)

### Déroulement :

- Installation, bâton de parole pour que chacun se représente ( + " je n'aime pas...")
- Rappels et contexte :
  - L'enseignant rappelle rapidement ce qui a été fait la fois dernière ( = préparer)
  - L'enseignant rappelle ce que la classe fera aujourd'hui (1<sup>ier</sup> conseil)
  - Quelqu'un rappelle à quoi servent ces réunions.
  - Quelqu'un explique ce que la classe a fait depuis la fois dernière.
  - Quelqu'un (le vice-président de préférence) rappelle les règles importantes pour que la réunion se déroule bien.
  - Quelqu'un (le secrétaire adjoint de préférence) rappelle les métiers ( + qui les exerce aujourd'hui), les responsabilités associées. Le secrétaire note la constitution du bureau. Chaque membre du bureau vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire à sa fonction (feuille de CR, feuille de prise de note, horloge et repère visuel du temps, liste des participants à cocher).
  - Le secrétaire lit les points proposés -> critiques (retraits, modifications, regroupements) pour aboutir à 3 ou 4 sujets numérotés : notre Ordre du Jour

*(La fois prochaine, seule la lecture de la composition du bureau et de l'ordre du jour fixé à l'avance précédera l'ouverture du conseil)*

- Conseil de coopérative : durée mn (la fois prochaine mn avec démarrage immédiat)
  - Le président ouvre la séance "La séance est ouverte". Il donne la parole au secrétaire.
  - Le secrétaire lit le 1<sup>er</sup> point, ce point est présenté par celui qui l'a inscrit.
  - Description aussi complète que possible du point, puis Débat sur ce point.
  - Succession des points inscrits en fonction du temps disponible.
  - En fermant chaque point, le président fait une synthèse du débat (aide du secrétaire)
  - Le président ferme la réunion après avoir fait un rappel des décisions prises (aide du secrétaire) et cite les points reportés à la prochaine séance : "La séance est fermée".
  - Le distributeur de parole fait le point, cite les 3 personnes qui ont le plus pris la parole et tous ceux qui n'ont pas pris la parole -> "Est-ce que quelqu'un souhaite dire pourquoi il n'a pas pris la parole ?".
- Bilan de réunion :
  - Chacun à son tour (bâton de parole) exprime son opinion sur cette séance.
  - Envisager la prochaine réunion : quel bureau (valider ou modifier les métiers), comment préparer le prochain Ordre du Jour ? (à afficher un ou deux jours avant le 2<sup>ème</sup> conseil).
  - Préciser éventuellement quel plan la classe choisit d'adopter pour l'OJ : aucun (c'est le bureau qui est responsable de l'ordre des points présentés) / règles de vie - projets / ouverture par les "rappels à la règle" (limiter à 3 prises de parole pour chaque rappel) - les autres sujets qui demandent un débat / autre plan (par exemple "rappels à la règle - recherche de solution - projets") sachant que la classe peut faire évoluer ce plan au cours de l'année (décision de conseil).